



Les fonctionnaires de greffe de la Cité Judiciaire de Chalon-sur-Saône souhaitent, à l'occasion de la rentrée solennelle 2019, exprimer leur désarroi, leur colère et dénoncer le mépris dont ils sont régulièrement victimes, faute d'être considérés, faute d'être entendus, faute d'avoir les moyens de travailler correctement.

Ils réclament :

Le droit de ne plus être méprisés !

Les "petites mains des tribunaux" sont 22 000 en France (pour 8 400 magistrats) et sont un rouage essentiel du Ministère de la Justice. Aucun tribunal ne fonctionne sans eux, les décisions des juges n'existent qu'après l'intervention du greffe et pourtant ils sont invisibles.

Ils ne sont pas considérés, ne sont pas consultés, ne sont pas entendus, ni dans leurs revendications nationales, ni dans leurs revendications locales.

Le droit de ne plus subir de conditions de travail dégradées et de pouvoir effectuer un travail de qualité !

Le rythme effréné du traitement des dossiers, les audiences nocturnes, les pauses déjeuners inexistantes, les manques d'effectifs, les postes vacants, les réformes qui se succèdent au gré des gouvernements, les expérimentations régulières, les urgences constantes non anticipées, les outils informatiques obsolètes, les pannes de téléphone, les températures glaciales ou caniculaires selon les saisons... affectent particulièrement les fonctionnaires de greffe confrontés quotidiennement aux dysfonctionnements des services et à la colère bien légitime des justiciables.

Le droit d'être consulté ou au minimum informé de toute modification concernant leur service !

Bon nombre de dysfonctionnements constatés et subis par les agents du greffe résultent d'un manque de communication interne, de directives contradictoires, d'un manque d'écoute et de réactions malgré les difficultés exprimées, d'une absence de consultation ou d'information des agents qui découvrent trop souvent fortuitement les modifications organisationnelles qui les impactent.

Le droit de pouvoir évoquer leurs difficultés, voire leur souffrance au travail, sans faire l'objet de représailles et sans être renvoyé de leur poste !

Les difficultés professionnelles, exprimées individuellement ou collectivement, sont trop souvent ignorées ou qualifiées de personnelles et traitées uniquement comme telles. Il est urgent que ces réalités ne soient plus niées, qu'elles ne soient plus systématiquement qualifiées de "ressentis" et qu'une réponse y soit apportée.

La fin du management discriminatoire qui consiste à verser des primes de fin d'année à certaines catégories de personnel et rien aux autres !

Ces politiques, qui n'ont d'autres but que diviser les fonctionnaires de greffe, sont injustes et discriminatoires. Elles nient complètement le travail accompli, l'investissement quotidien et la conscience professionnelle sans faille de certaines catégories d'agents. Elles ne font que renforcer le sentiment d'amertume et de mépris qui gagnent au sein des greffes.

L'abandon des projets de fusion des TI et des CPH avec les TGI !

Ces projets participent à la dégradation des services publics et des conditions de travail des agents : c'est la suppression des petites juridictions qui fonctionnent bien avec un délai de traitement satisfaisant pour un transfert des contentieux vers les grosses juridictions qui sont déjà au bord de l'implosion ; ce sera aussi la légalisation du droit de déplacer les agents comme des pions d'une juridiction à une autre.

Halte à la primauté des données comptables sur l'aspect humain ! Les citoyens comme les travailleurs méritent mieux qu'une Justice au rabais !

**Cette année, Nous, Agents du Greffe de la cité
judiciaire de Chalon-sur-Saône, souhaitons plus que les
traditionnels mots de remerciement prononcés lors des
audiences solennelles de rentrée**

**Nous souhaitons un véritable changement
tant institutionnellement que localement !**